



Equipements et cadre de Vie
Gestion du patrimoine et de la coordination administrative

Décision n° 2022-328

Objet : Cession d'un véhicule Renault Clio immatriculé 691 EYD 92

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le bénéfice pour la Ville de se séparer de matériels usagés qui ne sont plus aux normes ou qui ne sont plus utilisés,

Considérant que le véhicule Renault Clio immatriculé 691 EYD 92 est amorti depuis 2014,

Considérant que ce véhicule a été vendu le 28 novembre 2022,

DECIDE la cession de ce Renault Clio, à un prix de vente de 420,00 €.

CONSTATE la sortie du matériel vendu.

Fait à Sceaux, le 26 décembre 2022



Philippe LAURENT